

De nouveaux outils pour lutter contre les radicalismes

Les deux nouvelles structures de lutte contre les radicalismes et extrémismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont depuis hier accessibles au grand public et aux professionnels.

AGATHE BEAUJON (ST.)

Comme annoncé en 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles est à présent dotée de deux structures opérationnelles de lutte contre les radicalismes et les extrémismes violents, avec un budget total d'1,7 million d'euros et une vingtaine d'employés.

En premier lieu, le Centre d'appui aux services et opérateurs de la Fédération a été mis en place pour soutenir les institutions et administrations dans des actions de prévention. Cette structure a pour mission de sensibiliser le public francophone, à travers des animations

dans les écoles (150 prévues en 2017), des partenariats culturels (cette année par exemple entre des élèves de collège et le Théâtre de Liège), et des modules de formation pour les enseignants et acteurs de première

ligne.

Ce centre aura aussi la charge de mener des études sur la radicalisation, avec la possibilité de créer des contacts en Belgique et à l'étranger avec des personnes susceptibles d'apporter des connaissances pertinentes.

Écouter

La seconde structure, le Caprev (Centre d'appel et de prévention des radicalismes et extrémismes violents), emploie déjà 15 personnes, pour un accompagnement cette fois individuel. Inspiré de modèles étrangers, comme celui de Montréal par exemple, il s'adresse à

tout individu mineur ou majeur, touché directement ou indirectement par les radicalismes violents.

Le numéro vert: 0800 111 72 ouvert tous les jours de 8h à 20h, hors dimanches et jours fériés, permet dès à présent d'être redirigé vers les services adéquats parmi les partenaires du centre (Maison de Justice, service prévention des communes, AMO...) ou d'être pris en charge directement par le Caprev. Il

remplace le 0800 général de la Fédération.

Cette structure est d'abord conçue comme un centre d'écoute téléphonique, dans le respect de la confidentialité de l'identité comme de la situation de la personne. En cas de danger immédiat, la direction du Caprev sera la seule habilitée à juger de la nécessité de prévenir les autorités compétentes, dans le cadre de la loi renseignement.

Mais le ministre-président Demotte a insisté hier sur l'importance de la relation de confiance dans ce genre d'échange.

Prise en charge

Pour une action plus poussée, le Caprev propose un soutien psychosocial aux personnes inquiètes à propos d'un proche, mais également aux individus en voie de radicalisation, ou déjà radicalisés, via un «parcours de désengagement». Il ne s'agit pas d'un centre résidentiel de détention, le ministre Rachid Madrane rejette l'appellation de «centre de déradicalisation». Selon lui, le but n'est pas de «reprogram-

mer un individu», mais plutôt de le «désengager de la violence».

Ce programme fournira un soutien psychologique et participera à déconstruire le discours radical, via notamment un accompagnement

religieux alternatif, en collaboration avec la famille et l'entourage, pour mener à une réinsertion sociale. La participation se fera sur la base du volontariat, ou de la contrainte, sous mandat judiciaire.

Au-delà de l'accompagnement individuel, le Caprev a vocation à devenir un pôle de recherche, avec une équipe de chercheurs pluridisciplinaire composée de psychologues, juristes, politologues, islamologues, travailleurs sociaux... destinée à construire une expertise orientée vers l'action.

Ces deux structures, dont l'évaluation permettra de futurs ajustements, travailleront en coordination hebdomadaire avec le secrétariat général de la Fédération, et les référents des administrations générales dans l'éducation, le sport, l'aide à la jeunesse, la culture, ou encore les Maisons de Justice.

«Il ne s'agit pas de reprogrammer les individus.»

RACHID MADRANE
MINISTRE DE LA FÉDÉRATION